

*DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES*

OBJET : MARCHÉ 2022 DE FAUCHAGE ET DE DEBROUSSAILLAGE DES ACCOTEMENTS DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-047 en date du 1^{er} Juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président,

Vu la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire »,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure de marchés publics pour le choix des entreprises qui vont réaliser les prestations de fauchage et de débroussaillage des accotements des voies communales d'intérêt communautaire en 2022 et pour dix-huit lots : lot n°1 (Anglars-Nozac) – lot n°2 (Gourdon Nord) – lot n°3 (Gourdon Sud) – lot n°4 (Lamothe-Cassel) – lot n°5 (Milhac) – lot n°6 (Montamel) – lot n°7 (Peyrilles) – lot n°8 (Rouffilhac) – lot n°9 (Saint-Chamarand) – lot n°10 (Saint-Cirq-Soullaguet) – lot n°11 (Saint-Projet) – lot n°12 (Soucirac) – lot n°13 (Ussel) – lot n°14 (Uzech-les-Oules) – lot n°15 (Le Vigan) – lot n°16 (Saint-Germain-du-Bel-Air) - lot n°17 (Concorès) et lot n°18 (Saint-Cirq-Madelon),

Considérant qu'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte, selon les dispositions de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été publiée le 24 février 2022 et que la date de réception des offres était fixée au 25 Mars 2022 à 12h00 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Considérant que cinq offres électroniques ont été reçues par la collectivité dans les délais impartis.

Considérant que le pouvoir adjudicateur a autorisé le service technique à procéder à analyser les offres,

Ces offres ont fait l'objet d'une analyse sur la base des critères de jugement des offres figurant au règlement de la consultation et qui sont les suivants :

Les offres des candidats, dont les candidatures ont été jugées recevables, ont été analysées à partir des critères pondérés suivants :

- Prix de la prestation : 40 % (quarante pour cent)
- Valeur technique, appréciée sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre : 60 % (soixante pour cent), répartis comme suit :
 - . 20 points pour les moyens humains (qualifications) et matériels affectés aux prestations
 - . 20 points pour le procédé d'exécution des prestations, la relation avec le maître d'ouvrage et les mairies, et l'organisation du planning
 - . 20 points pour la sécurité du personnel et des automobilistes pendant les prestations

Le candidat n°1 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°5, n°6, n°7, n°8, n°9, n°10, n°11, n°12, n°13, n°14, n°15, n°16, n°17 et n°18,

Le candidat n°2 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4, n°6, n°7, n°8, n°10, n°12, n°13, n°16, et n°17,

Le candidat n°3 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°6, n°13 et n°14,

Le candidat n°4 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour les lots n°5, n°11, n°15 et n°17,

Le candidat n°5 au registre de dépôt des offres a fait une offre de prix pour le lot n°9,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le Pôle Technique faisant ressortir le caractère régulier, acceptable et approprié de chacune des offres de prix et des offres techniques de chacun des candidats retenus et proposant les offres des candidats n°2, n°3, n°4 et n°5 comme offres

~~économiquement les plus~~ avantageuses, au vu des critères de consultation énoncés ci-dessus, respectivement pour les lots :

- Candidat n°2 : l'entreprise ETAR LAVOLLOT Loïc, pour les lots et montants suivants :
 - . Lot n°1 (Anglars-Nozac) : 4 826.32 € HT
 - . Lot n°2 (Gourdon Nord) : 11 095.75 € HT
 - . Lot n°3 (Gourdon Sud) : 11 664.31 € HT
 - . Lot n°4 (Lamothe-Cassel) : 3 252.94 € HT
 - . Lot n°6 (Montamel) : 3 737.22 € HT
 - . Lot n°7 (Peyrilles) : 7 824.60 € HT
 - . Lot n°8 (Rouffilhac) : 3 714.78 € HT
 - . Lot n°10 (St-Cirq-Souillaguet) : 3 660.68 € HT
 - . Lot n°12 (Soucirac) : 2 251.24 € HT
 - . Lot n°13 (Ussel) : 2 104.41 € HT
 - . Lot n°16 (St-Germain-du-Bel-Air) : 6 391.06 € HT
 - . Lot n°17 (Concorès) : 8 019.46 € HT
- Candidat n°3 : entreprise ETAR Albert DULAC,
 - . Lot n°14 (Uzech-les-Oules) : 3 525.12 € HT
- Candidat n°4 : entreprise Claude FRESQUET, pour les lots et montants suivants :
 - . Lot n°5 (Milhac) : 2 793.29 € HT
 - . Lot n°11 (Saint-Projet) : 5 923.46 € HT
 - . Lot n°15 (Le Vigan) : 14 662.60 € HT
 - . Lot n°18 (St Cirq Madelon) : 3 315.97 € HT
- Candidat n°5 : entreprise CALLES Cédric,
 - . Lot n°9 (Saint-Chamarand) : 4 282.38 € HT

DECIDE

- d'attribuer le marché 2022 de Fauchage et Débroussaillage des accotements de la voirie communautaire :

- à l'entreprise ETAR LAVOLLOT Loïc, pour les lots et montants suivants :
 - . Lot n°1 (Anglars-Nozac) : 4 826.32 HT, soit 5 791.58 TTC
 - . Lot n°2 (Gourdon Nord) : 11 095.75 HT, soit 13 314.90 TTC
 - . Lot n°3 (Gourdon Sud) : 11 664.31 HT, soit 13 997.17 TTC
 - . Lot n°4 (Lamothe-Cassel) : 3 252.94 HT, soit 3 903.53 TTC
 - . Lot n°6 (Montamel) : 3 737.22 HT, soit 4 484.66 TTC
 - . Lot n°7 (Peyrilles) : 7 824.60 HT, soit 9 389.52 TTC
 - . Lot n°8 (Rouffilhac) : 3 714.78 HT, soit 4 457.74 TTC
 - . Lot n°10 (St-Cirq-Souillaguet) : 3 660.68 HT, soit 4 392.82 TTC
 - . Lot n°12 (Soucirac) : 2 251.24 HT, soit 2 701.49 TTC
 - . Lot n°13 (Ussel) : 2 104.41 HT, soit 2 525.29 TTC
 - . Lot n°16 (St-Germain-du-Bel-Air) : 6 391.06 HT, soit 7 669.27 TTC
 - . Lot n°17 (Concorès) : 8 019.46 HT, soit 9 623.35 TTC
- à l'entreprise ETAR Albert DULAC,
 - . Lot n°14 (Uzech-les-Oules) : 3 525.12 HT, soit 4 230.14 TTC
- à l'entreprise Claude FRESQUET, pour les lots et montants suivants :
 - . Lot n°5 (Milhac) : 2 793.29 HT, soit 3 351.95 TTC
 - . Lot n°11 (Saint-Projet) : 5 923.46 HT, soit 7 108.15 TTC
 - . Lot n°15 (Le Vigan) : 14 662.60 HT, soit 17 595.12 TTC
 - . Lot n°18 (St Cirq Madelon) : 3 315.97 HT, soit 3 979.16 TTC
- et à l'entreprise CALLES Cédric,
 - . Lot n°9 (St-Chamarand) : 4 282.38 HT, soit 5 138.86 TTC,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés 2022 de Fauchage et Débroussaillage des voies communales d'intérêt communautaire, ainsi qu'à toutes démarches et autres signatures utiles.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le 22 Avril 2022



Le Président
Jean-Marie COURTIN